

COMMUNE DE PITRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) FINANCES LOCALES : FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025/2026 ;
- 2) FINANCES LOCALES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DES CHAUDIERES DE LA SALLE DES BONS MOMENTS ET DE L'ESPACE DES DEUX RIVES ;
- 3) FINANCES LOCALES : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS ;
- 4) INTERCOMMUNALITE : FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL ;
- 5) DIVERS.

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEEVE, David LECLERCQ, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Ourida GUEZOU, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Gianni LEFEBVRE, Laurence RIDIRA et Marion AUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Sabrina EUSEBE par Irène MARIE, Michel BIENVENU par Jacques SOREL, Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT, Elodie LACOMBE par David LECLERCQ et Jean-Pierre COBERT par Marion AUBIN.

Absents : Benoît BIVILLE et Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 30 avril 2025. Il n'y a aucune observation. Le procès-verbal du 30 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES LOCALES : FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025/2026

Madame la maire indique qu'une augmentation va être appliquée par Scolarest à partir du mois de septembre pour chaque repas servi. Cela comprend la hausse des prix de l'alimentation et le coût de la prestation du cuisinier. Il convient donc de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026. Elle précise que le prix de revient d'un repas pour la commune est de 6.72 €.

Madame la maire propose les tarifs suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 4.40 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 4.40 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 6.74 € pour les enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine) ;
- 7,30 € par adulte.

Madame la maire rappelle que le Gouvernement, dans son « Pacte des solidarités » a prolongé le dispositif de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan « Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté » jusqu'à fin 2027.

Madame la maire informe qu'une aide financière du Gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches minimums soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€.

Elle précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'État s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé aux tranches les plus basses. Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Elle propose l'application d'une tarification sociale, à 3 tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

Enfants	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	Entre 601 € et 1 200 €	Supérieur à 1 200 €
De la commune et scolarisés en classe ULIS	0,80	1,00	4.40
Hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune	0,80	1,00	4.40
Hors commune	0,80	1,00	6.74

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, tels qu'indiqués ci-dessus**

2 - FINANCES LOCALES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DES CHAUDIERES DE LA SALLE DES BONS MOMENTS ET DE L'ESPACE DES DEUX RIVES

Madame la maire indique que le fonds de concours de l'Agglomération Seine-Eure sera pris sur le fonds de concours « énergie » et non sur le fonds de concours général.

3 - FINANCES LOCALES : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS

Madame la maire indique que pour la réalisation des projets de travaux et d'achats de matériel, l'Agglomération Seine-Eure peut accorder des aides financières sous la forme de fonds de concours. Une enveloppe est allouée à chaque commune au cours du mandat municipal. Pour solder les fonds accordés à la commune, elle propose de faire les demandes de fonds de concours suivantes :

DESIGNATION	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS DEMANDE
Fermeture des préaux des anciennes classes de la mairie	49 000.00	24 500.00
Peinture à l'école maternelle	5 703.00	2 851.50
Achat de défibrillateurs	4 880.00	2 440.00
Clôture du Parc de Flotteaux	9 968.00	4 984.00
Mise aux normes des coffrets électriques de l'école maternelle	5 850.00	2 952.00
Alarme PPMS au Groupe scolaire	12 806.00	1 449.50

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à déposer les demandes de fonds de concours ci-dessus auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

4 - INTERCOMMUNALITE : FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Madame la maire expose que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés d'agglomération et communautés de communes) doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Le préfet doit donc de prendre, au plus tard le 31 octobre 2025, un arrêté qui fixera le nombre de sièges, ainsi que leur répartition, pour chaque communauté d'agglomération et communauté de communes dont le siège est situé dans l'Eure.

Cet arrêté prendra effet à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, soit en mars 2026. Il définit la représentation de chaque commune au sein de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre, pour le prochain mandat.

La répartition des sièges peut être celle de droit commun ou celle définie par un accord local, approuvé par délibération des conseils municipaux prise avant le 31 août 2025.

Pour la commune de PITRES, le nombre de sièges au sein de l'Agglomération Seine-Eure est de 2.

5 - DIVERS

Madame la maire propose au conseil de passer la vitesse à 30 km à l'heure dans tout le village pour casser les excès de vitesse. Les conseillers dans leur ensemble approuvent l'idée.

Madame la maire indique que des emplacements de stationnements matérialisés seront faits dans la rue de la salle par l'Agglomération Seine-Eure dès que possible.

Madame la maire demande ce que le conseil pense de la pose d'une chicane provisoire rue Charles de Gaulle. Il n'y a pas d'objections dans le conseil. Cela ralentit bien la circulation sur ce tronçon.

Informations diverses :

Mme la maire informe le conseil municipal qu'une concertation publique pour une voie ferroviaire Rouen Louviers et amélioration de la desserte Rouen Val de Reuil aura lieu le lundi 16 juin de 18 h à 20 h 30 au théâtre de l'Arsenal à Val de Reuil

Les recrutements sont en cours pour les chantiers jeunes de cet été.

Remerciements subventions :

Cercle philatélique de Pt St Pierre ;
Club Andelle Pîtres Football ;
Judo Club de Pîtres ;
COS Comité des Œuvres Sociales du personnel communal ;
ACASA ;
Les jardiniers des deux rives ;
Gym volontaire ;
Pîtres'Anim ;
Les fous du volant

Événements prévus

Vendredi 6 juin : Festival les embarqués à 19 h place des Flotteaux

Commémoration appel du 18 juin 11 h Place de la fraternité

Vendredi 13 juin à 16H30 Kermesse de l'école

Vendredi 20 juin Petit bal des maternelles au gymnase

Samedi 21 juin fête de l'été et de la musique salle des fêtes Parc des Flotteaux

Vendredi 4 juillet Concert orchestre d'Harmonie Place de Flotteaux